



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

13 décembre 2006

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans à compter du 24 février 2002 (JO du 26 septembre 2001)

OLMIFON, comprimé pelliculé

Boîte de 40 comprimés (CIP : 324 876-9)

Laboratoires CEPHALON FRANCE

adrafinil

liste I

Date de l'AMM : 10/07/1981

Motif de la demande : Renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications :

Traitement chez le sujet âgé :

- Des troubles de la vigilance et de l'attention ;
- Du ralentissement idéomoteur ;

Posologie : 2 à 4 comprimés par jour.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée depuis le précédent avis de la Commission de la Transparence (*avis de réévaluation du 31 mai 2006*).

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier le SMR par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Le SMR de cette spécialité reste insuffisant.

Avis défavorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et à la posologie de l'AMM.

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé.